

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01960

Numéro SIREN : 522 771 062

Nom ou dénomination : LENANGELO

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2018 sous le numéro de dépôt 1032

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2015

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012014	et clos le	31122014	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société SARL LENANGELO		92 COURS LIEUTAUD	
SIRET		13006 MARSEILLE	
5 2 2 7 7 1 0 6 2 0 0 0 1 8			
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	BOULANGERIE PATISserie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	1 239	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ECG PROVENCE 56 AVENUE DU 08 MAI 1945 13240 SEPTEMES LES VALLONS Tél: 04.91.65.22.03	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 15/05/2015 Lieu: MARSEILLE
Tél:	Qualité et nom du signataire: BIANCO RENE
	Signature

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

certificat conforme a l'original
Proven

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2015			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065									
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions								e	
autres que celles visées en (a),								f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
						Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1			2	3	4	5	6	7	8
H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME									
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres					Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation				
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée			Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée		Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			2 973		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				
Dossier N° 000284 en Euros.									
ECG PROVENCE									



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2014 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société SARL LENANGELO du 01012014

Adresse 92 COURS LIEUTAUD 13006 MARSEILLE au 31122014

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
- de l'exercice 2014 (total col.9 + total col.10) ❺		- de l'exercice 2014 ❺	
- de l'exercice précédent ❻		- de l'exercice précédent ❻	
Nom et qualité du signataire BIANCO RENE		A MARSEILLE le 15/05/2015	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise

Société SARL LENANGELO

Néant

*

Adresse de l'entreprise

92 COURS LIEUTAUD

13006 MARSEILLE

Numéro SIRET *

52277106200018

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le				
				31122014		31122013				
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial *	010	100 000	012		100 000	100 000			
	Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *	028	44 085	030	38 048	6 036	14 646			
	Immobilisations financières * (1)	040		042						
	Total I (5)	044	144 085	048	38 048	106 036	114 646			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 104	052		1 104	4 200			
	Marchandises *	060	178	062		178				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070					
		Autres * (3)	072	2 007	074		2 007	6 196		
	Valeurs mobilières de placement	080		082						
	Disponibilités	084	3 544	086		3 544	4 050			
	Charges constatées d'avance *	092		094						
	Total II	096	6 833	098		6 833	14 446			
	Total général (I+II)	110	150 918	112	38 048	112 870	129 092			
PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500	1 500					
	Ecart de réévaluation	124								
	Réserve légale	126	150	150						
	Réserves réglementées*	130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		8 000	8 000					
	Report à nouveau	134	7 027	3 025						
	Résultat de l'exercice	136	1 239	4 003						
	Provisions réglementées	140								
	Total I	142	17 916	16 677						
	Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	33 915	47 031						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	7 120	7 893						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	47 763	57 491						
	Produits constatés d'avance	174								
	Total III	176	94 954	112 415						
	Total général (I + II + III)	180	112 870	129 092						
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	21 430				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 000284 en Euros.

ECG PROVENCE

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2015

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Société SARL LENANGELO</u>										Néant ☐ *									
A - RÉSULTAT COMPTABLE												Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 4				Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 3					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *										209				210	5 695			855		
	Production vendue biens services * dont export et livraisons intracommunautaires										215				214	81 737			109 884		
											217				218						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)													222							
	Production immobilisée *													224							
	Subventions d'exploitation reçues													226							
	Autres produits													230	3 000 107						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)													232	90 432 110 846						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)													234	2 971 323						
	Variation de stock (marchandises) *													236	(178)						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)													238	37 814 39 460						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *													240	3 096 (3 800)						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)													242	32 000 36 683						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)										243	998		244	1 307 1 705						
	Rémunérations du personnel *													250	3 869 14 667						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)													252	(1 929) 6 055						
	Dotations aux amortissements *													254	8 609 8 904						
	Dotations aux provisions													256							
	Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles										259			262	13 6						
	Total des charges d'exploitation (II)													264	87 571 104 004						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	2 861 6 842								
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)													280							
	Produits exceptionnels (IV)													290							
	Charges financières (V)										1 622			294	2 154						
	Charges exceptionnelles (VI)													300							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)													306	685						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310	1 239 4 003								
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312	1 239 314								
Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *													316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles													318							
	Provisions non déductibles *													322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)													324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés										247			330							
Déductions	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)		987	Zones de revitalisation de la défense (44. terdecies)		127	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)		138			342							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989									350							
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												352	1 239 354								
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)													356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :													360							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												370	1 239 372								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :		380	n° du centre de gestion agréé :				388											
Montant de la T.V.A. collectée		374	5 419		Effectif moyen du personnel* :	376	2	dont apprentis :	0	handicapés :	0	Effectif affecté à l'activité artisanale	861								
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	5 882		Montants des prélèvements personnels de marchandises*		399														

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société SARL LENANGELO

31/12/2014

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
CICE		178
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SARL LENANGELO

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	100 000	402		404		406	100 000	100 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	44 085	442		444		446	44 085	44 085
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	144 085	492		494		496	144 085	144 085

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	29 439	532	8 609	534		536	38 048
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	29 439	572	8 609	574		576	38 048

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Im mo bi li sa ti o n s	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 16 %	0 %
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SARL LENANGELO

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société SARL LENANGELO

31/12/2014

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société SARL LENANGELO</u>			Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : <u>01012014</u> et clos le : <u>31122014</u> Durée en nombre de mois <u>1 2</u>				
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE				
Ventes de marchandises		108		
Production vendue - Biens		109		
Production vendue - Services		141		
Production stockée		111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial		113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun		115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
TOTAL 1		144		
II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)		121		
Variation de stock (marchandises)		122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		145		
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances		125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148		
Abandon de créances à caractère commercial		149		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150		
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.		133		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
TOTAL 2		152		
III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE				
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
IV - CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES				
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330-CVAE)		117		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.				
Mono-etablissement au sens de la CVAE		020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022		
Période de référence		du 024	au 160	
Date de cessation		186		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 4

N° SIRET

5 2 2 7 7 1 0 6 2 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SARL LENANGELO

ADRESSE (voie)

92 COURS LIEUTAUD

CODE POSTAL

13006

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXERCICE CLOS LE

31122014

N° SIRET

52277106200018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SARL LENANGELO

ADRESSE (voie)

92 COURS LIEUTAUD

CODE POSTAL

13006

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 Dettes prov. congés à payer			895.22
31/12/2014 CD Provisions pour congés payés		895.22	
43820000 Chges sociales congés à payer			70.91
31/12/2014 CD Provisions pour congés payés		70.91	

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL		100	000	100	000		
20700000	Fonds commercial	100	000	100	000		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6	036	14	646	8 609	58.78
21500000	Install techniques, matériels	44	085	44	085		
28150000	Amort.Install. matér,outillage	38	048	29	439	8 609	29.25
TOTAL I		106	036	114	646	8 609	7.51
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION		1	104	4	200	3 096	73.71
31000000	Matieres premières(et fournit)	1	104	4	200	3 096	73.71
MARCHANDISES		178				178	
37000000	Stocks de marchandises	178				178	
AUTRES CREANCES		2	007	6	196	4 189	67.61
40100000	Fournisseurs			4	872	4 872	100.00
43731000	AG2R PREVOYANCE MUTUELLE	541				541	
43750000	MEDECINE DU TRAVAIL GIMS	77		77			
44400000	Etat Impôts sur les bénéfice	518				518	
44550000	Taxes sur le chiffre d'affaire	870		500		370	74.08
44587000	Taxes sur le chiffre d'affaire			747		747	100.00
DISPONIBILITES		3	544	4	050	506	12.50
51200000	Banques	2	726	1	552	1 173	75.57
53000000	Caisse	818		2	498	1 679	67.24
TOTAL II		6	833	14	446	7 613	52.70
TOTAL GENERAL		112	870	129	092	16 223	12.57

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 500		1 500			
10130000 Cap. souscrit appelé, versé	1 500		1 500			
RESERVE LEGALE	150		150			
10610000 Réserve légale	150		150			
AUTRES RESERVES	8 000		8 000			
10680000 Autres réserves	8 000		8 000			
REPORT A NOUVEAU	7 027		3 025		4 003	132.34
11000000 Report à nouveau(solde crédit)	3 025		3 025			
12000000 Résultat exercice (bénéfice)	4 003				4 003	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 239		4 003		2 764	69.05
TOTAL I	17 916		16 677		1 239	7.43
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	33 915		47 031		13 115	27.89
16400100 EMPRUNT 651086 02	33 915		47 031		13 115	27.89
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 120		7 893		773	9.79
40100000 Fournisseurs	7 120		3 333		3 787	113.62
40810000 FOURNISSEURS FACTURE A RECEVOI			4 560		4 560	100.00
AUTRES DETTES	53 918		57 491		3 573	6.21
42100003 CASSARO ELISABETH	888				888	
42100004 BIANCO RENE	4 098		4 847		749	15.45
42820000 Dettes prov. congés à payer	895		2 234		1 338	59.92
43100000 Sécurité sociale	131		761		630	82.80
43730000 AG2R RETRAITE	60		458		398	86.89
43731000 AG2R PREVOYANCE MUTUELLE			124		124	100.00
43732000 PREV ISICA	12		18		6	33.33
43820000 Chges sociales congés à payer	71		894		823	92.06
44400000 Etat Impôts sur les bénéfice			227		227	100.00
45501000 C/C BIANCO RENE	25 263		25 430		167	0.66
45502000 ASSOCIEE CASSARO ELISABETH	22 500		22 500			
TOTAL III	94 954		112 415		17 461	15.53
TOTAL GENERAL	112 870		129 092		16 223	12.57

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	5 695		855		4 840	566.12
70700000 Ventes de marchandises	4 844				4 844	
70719600 VENTES MARCHANDISES 19.6%	852		855		3	0.39
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	81 737		109 884		28 148	25.62
70100000 Ventes de produits finis	70 914		109 884		38 970	35.46
70111000 VENTE DE SANDWICHES	10 822				10 822	
AUTRES PRODUITS	3 000		107		2 893	NS
75800000 Prodt divers gestion courante			27		27	100.00
79100000 Transf charges d'exploitation	3 000		80		2 920	NS
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	90 432		110 846		20 414	18.42
ACHATS DE MARCHANDISES	2 971		323		2 647	818.40
60700000 Achats de marchandises 20%	387				387	
60719600 ACHAT DE MARCHANDISES 19.6%			323		323	100.00
60750000 ACHATS DE BOISSONS	2 584				2 584	
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	178				178	
60370000 Variation stocks marchandise	178				178	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	37 814		39 460		1 646	4.17
60100000 Achats stockés Matières prem.	37 814		39 460		1 646	4.17
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	3 096		3 800		6 896	181.47
60310000 Variation stocks matières	3 096		3 800		6 896	181.47
AUTRES CHARGES EXTERNES	32 000		36 683		4 683	12.77
60612000 ELECTRICITE GAZ	6 397		7 022		624	8.89
60630000 Fournit entretien petit équipt	1 265		463		801	172.96
60640000 Fournitures administratives	29		11		18	170.04
60660000 CARBURANT	1 467		1 402		65	4.65
61320000 Locations immobilières	11 400		11 400			
61400000 Charges locatives et copopr.	250				250	
61500000 Entretien et réparations	414				414	
61560000 Maintenance	879		223		656	294.19
61610000 Multirisques	617				617	
61612000 ASSURANCE EMPRUNT 651086 02	216		216			
61620000 Assurance obligatoire dommage			1 033		1 033	100.00
61830000 Documentation technique			1 756		1 756	100.00
62260000 Honoraires	4 028		3 000		1 028	34.26
62500000 Déplacements,mission réception	3		327		324	99.18
62510000 Voyages et déplacements	363				363	
62580000 INDEMNITES KILOMETRIQUES			9 200		9 200	100.00
62600000 Frais postaux et de télécomm.	2		10		8	81.81
62700000 Services bancaires et assimilé	631		75		556	740.82
62780000 Aut frais et comm prestat serv			545		545	100.00
62800000 Divers	4 040				4 040	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 307		1 705		399	23.37
63120000 Taxe d'apprentissage	91				91	
63130000 Participation des employeurs			65		65	100.00
63330000 Format Professionnelle continu	88				88	
63511100 CFE	998		985		13	1.32

DETAIL LIASSE 2033-B

		Exercice N 31/12/2014	12	Exercice N-1 31/12/2013	12	Ecart N / N-1			
						Euros	%		
63512000	Taxes foncières				580	580	100.00		
63513000	Autres impôts locaux				76	76	100.00		
63540000	Droit enregistrement et timbre		53			53			
63580000	Autres droits		77			77			
REMUNERATIONS DU PERSONNEL		3	869	14	667	10	799	73.62	
64100000	Rémunérations du personnel	2	973	13	334	10	361	77.70	
64120000	Congés payés		895	1	333		438	32.86	
CHARGES SOCIALES		1	929	6	055	7	984	131.86	
64500000	Chge sécurité sociale,prévoy	2	903		525	3	428	652.67	
64510000	Cotisations à l'URSSAF			3	434	3	434	100.00	
64520000	Cotisations aux mutuelles		247		247				
64530000	Cotisation caisses de retraite		206		897		692	77.09	
64531000	MUTUELLE AG2R PREVOYANCE		3				3		
64532000	PREV ISICA		43		102		59	57.90	
64533000	COT AGIRC ISICA		494		675		181	26.80	
64700000	Autres charges sociales				293		293	100.00	
64750000	Médecine du travail, pharmacie		159				159		
64900000	CICE		178		118		60	50.85	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		8	609	8	904		294	3.31	
68112000	Dot. amort. Immob corporelles		8	609	8	904		294	3.31
AUTRES CHARGES			13		6		7	112.93	
65800000	Chge diverse gestion courante		13		6		7	112.93	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		87	571	104	004	16	433	15.80	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		2	861	6	842	3	981	58.19	
CHARGES FINANCIERES		1	622	2	154		532	24.71	
66100000	Charges d'intérêts	1	622	2	154		532	24.71	
IMPOTS SUR LES BENEFICES					685		685	100.00	
69500000	Impôts sur les bénéfices				685		685	100.00	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)		1	239	4	003	2	764	69.05	

SARL LENANGELO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 92 cours lieutaud
13006 MARSEILLE

B 522 771 062 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2015

L'an *deux mille quinze*, et le *vingt deux juin à dix heures*, les associés se sont réunis au siège social à **Marseille**, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

M. BIANCO René,
En sa qualité de Co-Gérant,
Titulaire de cinquante parts sociales
De quinze euros chacune.

Mme CASSARO Elisabeth,
En sa qualité d'associée,
Titulaire de cinquante parts sociales
De quinze euros chacune.

Total des parts présentes ou représentées : **100** parts sur les **100** parts composant le capital social.

M. BIANCO René préside la séance en qualité de *Gérant*.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2014** ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours

RB Bianco

EC Cassaro

ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2014** et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat ;
- rapport spécial du *Gérant* sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- ratification de la rémunération de la gérance ;
- questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance ;
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2014**, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2014** lesquels font apparaître **un bénéfice de 1 239 euros**.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte des modifications apportées à la présentation des comptes annuels et aux méthodes d'évaluation desdits comptes, telles qu'elles sont décrites et justifiées dans l'annexe.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter **un bénéfice** de l'exercice s'élevant à **1 239 euros** de la manière suivante :

ORIGINE

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 1 239 euros.**

AFFECTATION

- **Réserve facultative : 1 239 euro**

NK *pro*

EC
Cassano

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale qu'aucune convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant M. BIANCO René, au cours de l'exercice pour un montant de **0 euro** auxquels il faut rajouter les avantages sociaux d'un montant de 0 euro.

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée à l'associée MME CASSARO Elisabeth au cours de l'exercice pour un montant de **2 973 euro** auxquels il faut rajouter les avantages sociaux d'un montant de 0 euro.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à *onze heures*.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le Gérant, M. BIANCO René

L'associée, Mme CASSARO Elisabeth

MB *BIANCO*

EC
Cassaro